

Informations générales 2023



Avenches
CAMPING
PORT
PLAGE

Camping Port d'Avenches – Informations et horaires

Camping

Gérante Marilyne Forrer

Ouverture réception du 1^{er} avril au 30 juin 2023
de 9h00 à 12h00 – de 14h00 à 18h00

du 1^{er} juillet au 15 août 2023
de 8h00 à 20h00

du 16 août au 1^{er} octobre 2023
de 9h00 à 12h00 – de 14h00 à 18h00

Téléphone 026 675 17 50

Site internet www.camping-avenches.ch

Email camping@avenches.ch



@campingportplageavenches



Port

Garde-port Marilyne Forrer

Téléphone 079 611 14 74 ou 026 675 17 50

Ouverture réception du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2023

Port d'Avenches - Informations générales concernant l'administration, l'exploitation et le règlement

Pour toute la saison, notre garde-port Marilyne Forrer peut être atteinte au natel de service au 079 611 14 74. En cas d'absence, contacter la réception du camping qui transmettra.

Mise à l'eau et mise à terre des bateaux 2023

→ Mise à l'eau le samedi 11 mars 2023 de 08h00 à 11h00

→ Mise à terre le samedi 4 novembre 2023 de 08h00 à 12h00

Le bateau est assuré en RC dès qu'il est croché à la grue jusqu'au moment où il est décroché. En revanche, le transport par notre tracteur n'est pas assuré et se fait aux risques et périls du propriétaire de bateau. Ce service n'est pas obligatoire, mais une inscription à la réception est nécessaire.

Pour le lavage des bateaux, seule l'utilisation des appareils haute-pression mis à disposition par Avenches Tourisme est autorisée, contre paiement.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous à la réception pour utiliser la place de lavage des bateaux. Elle n'est pas en service le dimanche, ni le samedi hors saison (octobre à mars), sauf accord préalable.

Tous les bateaux hivernant sur notre camping doivent être mis à l'eau au plus tard le 19 mars 2023. En automne pour l'hivernage, ils ne peuvent y être amenés avant le 16 octobre 2023, à l'endroit désigné par notre garde-port.

Notre exploitation au bord du lac de Morat étant mixte, les usagers du port et de la plage doivent également respecter le règlement et les directives du camping d'Avenches.

Le règlement en vigueur pour 2023 est celui qui a été établi le 1^{er} septembre 2010, validé par le Conseil d'Etat vaudois et la Municipalité d'Avenches.

Les mesures pour le parcage des voitures sont les mêmes pour le port et pour le camping. Une taxe de parking de CHF. 60.- (TVA exclue) par vignette est débitée directement sur la facture annuelle.

Lors de contrôles, **les propriétaires de véhicules sans carte ou celle de l'année précédente devront s'acquitter d'une amende de CHF 40.-.**

Le numéro d'immatriculation du véhicule en faute sera enregistré.

La barrière principale est bloquée de 22h00 à 07h00 toute l'année. Les ayants-droit avec carte ont accès de 07h00 à 22h00, **uniquement pour charger et décharger des marchandises.**

La taxe environnementale est identique à celle perçue au camping. Les locataires simultanés de nos deux emplacements ne paient évidemment qu'une fois la taxe.

Les propriétaires de chiens (qu'ils soient locataires au camping ou au port) voudront bien s'annoncer à la garde-port ou à la réception du camping. Notre personnel y encaissera l'émolument fixé.

La rampe de mise à l'eau, ainsi que la pompe à matières fécales sont à disposition des navigateurs. L'utilisation de ces deux installations par des plaisanciers qui ne sont pas locataires au port est soumise à une taxe encaissée par la garde-port.

Remorques

Les remorques stationnant sur notre parking prévu à cet effet doivent être équipées de la vignette ad hoc. Ces dernières sont disponibles à la réception du camping.

Facturation

La facturation des places au port et des places à terre se fait au mois de décembre. L'échéance est fixée au 31 décembre, paiement à 30 jours, dès l'échéance.

Contrats

Les contrats doivent être dûment signés et retournés dans les 10 jours dès la réception.

Fauchage des places à terre et des places pour remorques

Le fauchage s'effectue par notre personnel. La taxe est comprise dans le bail.

Carte codifiée / Ouverture des barrières à l'entrée du camping

La carte magnétique personnelle pour l'ouverture de la barrière à l'entrée du camping est disponible à la réception contre un dépôt de 20 CHF et n'est pas transmissible. Les contrevenants seront passibles de renvoi du camping et du port.

Les WC invalides sont équipés de serrures Euro-Keys.

Portail d'entrée sur le môle du port

Il ne peut être ouvert et fermé qu'avec une clé. Tous les locataires d'une place à l'eau peuvent s'en procurer une auprès de la garde-port contre un dépôt de CHF 20.- Celle-ci permet également l'accès aux toilettes du restaurant, dès la mise à l'eau, jusqu'à la mise à terre des bateaux (dates voir page précédente).

Electricité

Le forfait électricité de CHF 170.- encaissé sur certaines places, est valable de mars à fin octobre. Hors de cette période un supplément sera perçu.

La responsabilité d'Avenches Tourisme est engagée jusqu'à la prise du potelet.

Nous vous recommandons d'utiliser un câble du type PUR-PUR avec prises de raccordement étanches.

En cas de mauvais état du câble ou des fiches, nous nous réservons le droit de débrancher le courant.

Aux utilisateurs de Stand Up Paddles

(selon une directive des services cantonaux de la navigation)

Les paddles sont interdits dans la zone de bains, au même titre qu'un bateau à rames.

La police peut dénoncer les contrevenants, qui sont passibles d'une amende.

Une zone de départ est accessible à l'ouest du port (direction Salavaux).

A tous nos fidèles et nouveaux navigateurs, nous souhaitons par avance de bons moments sur le lac et une agréable saison nautique 2023.

Port d'Avenches – Tarifs 2023

(TVA non comprise)

Places à l'eau (catégorie 1 à 5)

catégorie	Dimensions maximales (m)	Tarif annuel	Hivernage	Surdim. suppl.	Mise à l'eau Mise à terre
1	1.80 x 5.50	CHF 725.00	CHF 100.00	CHF 120.00	CHF 90.00
1A	2.20 x 5.50	CHF 898.00	CHF 110.00	CHF 120.00	CHF 90.00
2	2.20 x 6.80	CHF 1'040.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 90.00
2A	2.50 x 6.80	CHF 1'234.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 90.00
3	2.50 x 7.20	CHF 1'428.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 100.00
3A	2.50 x 8.00	CHF 1'570.00	CHF 140.00	CHF 500.00	CHF 100.00
4	3.50 x 9.00	CHF 2'305.00	CHF 150.00	CHF 500.00	CHF 120.00
5	3.50 x 11.00	CHF 2'919.00	CHF 200.00		CHF 120.00
A terre	1.70 x 4.50 max. 200 kg	CHF 326.00		CHF 80.00	

Autres tarifs

Raccordement électrique, y compris consommation	CHF 170.00 / saison
Electricité hors saison	CHF 50.00
Parking	CHF 60.00 / saison
Taxe poubelle	CHF 50.00 / saison
Dépôt pour remorques à bateaux	CHF 50.00 / année
Rampe de mise à l'eau (non locataires)	CHF 20.00 / utilisation
Taxe pour chien	CHF 50.00 / saison
Passerelle latérale	CHF 80.00 / saison
Clé du port (dépôt)	CHF 20.00
Utilisation place nettoyage bateau	CHF 10.00

Places au port visiteurs

Place d'amarrage	CHF 16.00
Electricité	CHF 4.00
Taxe de séjour par adulte	CHF 2.00
Place à terre	CHF 6.00
	→ 4.50 x 1.70 m 200 kg max
Rabais : 10% dès 10 jours (place)	

Numéros d'urgences

Urgences Médecins, pédiatres, dentistes **0848 133 133**

ou **0848 055 055**

Urgences Hôpital HFR Meyriez-Murten **026 306 71 15**

Permanences du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 / samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 19h00

Urgences Hôpital HIB Payerne 24h/24h **026 662 80 11**

Ambulance **144**

Rega **1414**

Empoisonnements **145**

Service de police **117**

Service du feu **118**



Un défibrillateur-AED est à disposition au Restaurant de la Plage.
En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez appeler
le 079 611 14 74 ou le 079 175 24 51

Pharmacies

Pharmacieplus avenchoise, route du Pré-Vert 5b, 1580 Avenches **026 552 55 13**
Sun Store, Centre Milavy, 1580 Avenches **058 878 50 70**

Pharmacies de garde

- Canton de Vaud **0848 133 133**
- Canton de Fribourg **026 304 2 140**

Dentistes

Dentalys, rue Centrale 3, 1580 Avenches **026 662 43 86**

Vétérinaires

Wiedermann Jens, Route du Ruz 10A, 1580 Avenches **026 675 49 03**
Kleintierpraxis am See, Merlachfeld 215, 3280 Murten **026 670 04 04**